

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Rapport sur le rendement 2024-25

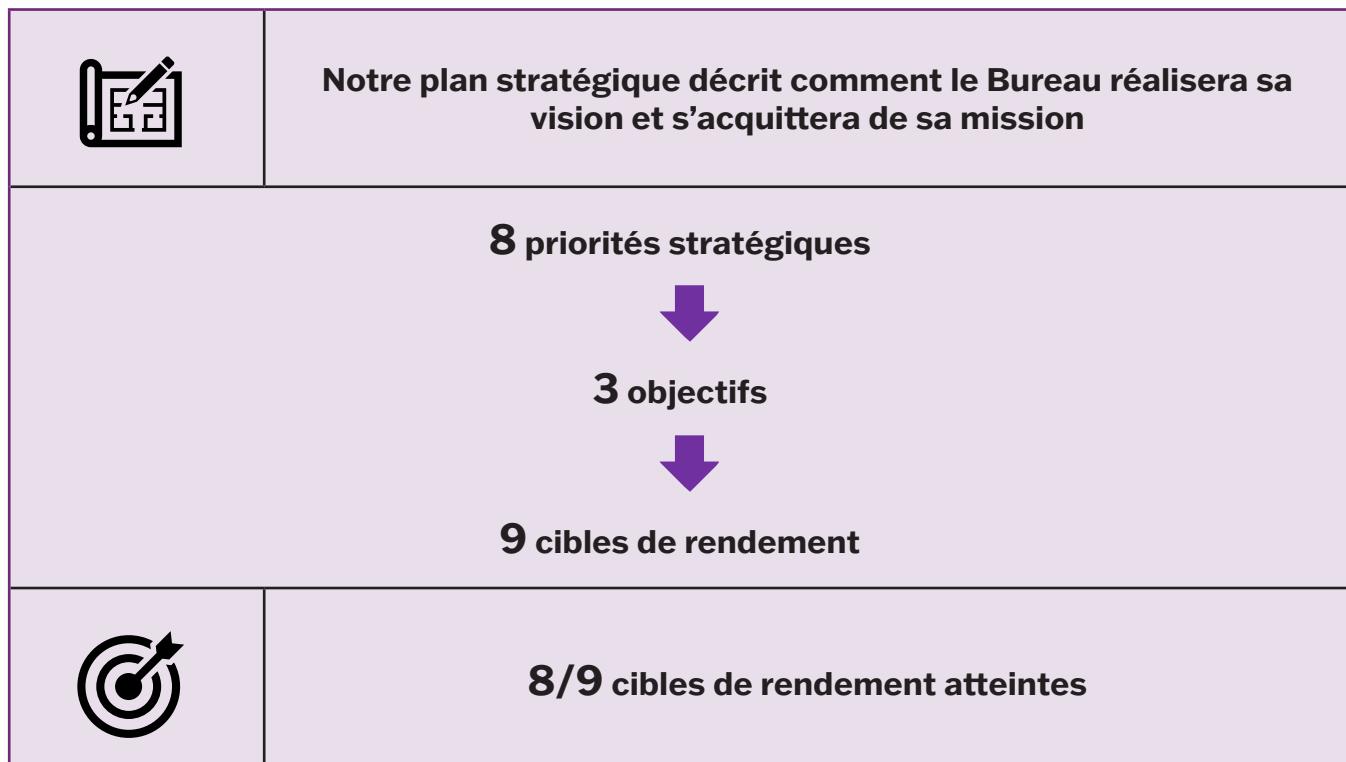
2025 VGNB
Rapport sur le rendement

AUDITOR
GENERAL
OF NEW BRUNSWICK
VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK





POINTS SAILLANTS DU RAPPORT SUR LE RENDEMENT 2025 DU VGNB



Contexte

Le nouveau plan stratégique 2023-2028 décrit les objectifs et priorités stratégiques auxquels le VGNB entend se consacrer pour réaliser sa vision et s'acquitter de sa mission. En établissant les mesures de rendement que nous nous efforçons d'atteindre pour promouvoir l'excellence dans le secteur public par l'intermédiaire de notre travail, le plan établit les bases du plan d'activités et du rapport sur le rendement du Bureau.

Le présent rapport fait état de notre rendement comparativement aux cibles pour les objectifs suivants :

- Concentrer nos efforts sur les secteurs d'audit pertinents
- Compter sur des effectifs dévoués
- Effectuer avec célérité des audits de qualité

Le plan stratégique et les états financiers audités 2024-25 peuvent être consultés sur le site www.agnb-vgnb.ca/fr

Concentrer nos efforts sur les secteurs d'audit pertinents

MENER UN SONDAGE SEMESTRIEL AUPRÈS DES MEMBRES DU COMITÉ DES COMPTES PUBLICS POUR RECUEILLIR LEURS COMMENTAIRES

2024/2025 : Le Bureau a fait un sondage auprès des membres du Comité des comptes publics deux fois pendant l'année.

FAIRE RAPPORT AU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS AU MOINS DEUX FOIS PAR ANNÉE

2024/2025 : Le Bureau a fait rapport au Comité permanent des comptes publics deux fois au cours de l'année.

LE GOUVERNEMENT MET EN ŒUVRE 80 % DE NOS RECOMMANDATIONS

2025 : Le gouvernement a mis en œuvre 74 % de nos recommandations. Nous continuerons à travailler avec le Comité des comptes publics et les ministères pour les inciter à appliquer nos recommandations. Comme à l'habitude, nous évaluons nos processus internes afin de nous assurer que nos recommandations se concentrent sur les secteurs d'audit les plus pertinents.

2024 : Comme l'indique notre chapitre sur les suivis de 2024, le gouvernement a mis en œuvre 73 % de nos recommandations.

80 % DES ENTITÉS AUDITÉES RÉPONDANT AUX SONDAGES POSTÉRIEURS À L'AUDIT JUGENT QUE LE TRAVAIL DU BUREAU PRODUIT UNE VALEUR AJOUTÉE ET SONT SATISFAITS DE NOTRE TRAVAIL

2025 : 100 % des répondants ont indiqué que notre travail était une valeur ajoutée et en étaient satisfaits.

2024 : Le sondage sur la perception des entités vérifiées a indiqué un taux de satisfaction global de 91 %.

80 % DES MEMBRES DU COMITÉ DES COMPTES PUBLICS QUI RÉPONDENT AU SONDAGE POSTÉRIEUR À L'AUDIT CONSIDÈRENT QUE LE TRAVAIL DU BUREAU PRODUIT UNE VALEUR AJOUTÉE ET SONT SATISFAITS DE NOTRE TRAVAIL

2025 : 100 % des membres du Comité des comptes publics qui ont répondu au sondage ont indiqué que notre travail était une valeur ajoutée et en étaient satisfaits.

2024 : Le sondage sur la perception des députés a indiqué un taux de satisfaction global de 97 %.

Compter sur un effectif engagé

MAINTIEN EN POSTE DE 85 % DES EMPLOYÉS SUR UNE BASE ANNUELLE

2024/2025 : Le Bureau a maintenu en poste 85 % de ses employés au cours de l'exercice.

AU MOINS 5 % DES HEURES DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS SONT CONSACRÉES À LA FORMATION ET AU PERFECTIONNEMENT CHAQUE ANNÉE

2024/2025 : Le Bureau a atteint son objectif de donner aux employés l'équivalent d'au moins 5 % des heures de travail en formation.

AU MOINS 80 % DES EMPLOYÉS EXPRIMENT UN ENGAGEMENT POSITIF AU BUREAU (ENQUÊTE PÉRIODIQUE SUR L'ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS)

2025 : Le Bureau a mené une enquête formelle sur l'engagement des employés en 2024. L'engagement reste élevé, comme en témoignent le taux de rétention élevé des employés, le respect des délais d'audit et une culture de travail globalement positive.

2024 : Le Bureau a mené une enquête sur l'engagement des employés et a atteint l'objectif de 80 % d'engagement positif.

Effectuer avec célérité des audits de qualité

SE CONFORMER À DES NORMES PROFESSIONNELLES EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Le Bureau exercera une surveillance interne de ses dossiers, l'objectif étant d'examiner au moins un audit financier et au moins un audit de performance chaque année.

2025 : Au cours de l'année, le Bureau a procédé à un examen interne d'un dossier d'audit des états financiers et a fait examiner un dossier d'audit de performance par une juridiction faisant partie du Comité d'examen par les pairs du Conseil canadien des vérificateurs législatifs.

2024 : Le Bureau a effectué un examen interne d'un audit de performance au cours de l'année et a fait examiner deux dossiers d'audit d'états financiers dans le cadre du comité d'examen par les pairs du Conseil canadien des vérificateurs législatifs. De plus, les Comptables professionnels agréés du Nouveau-Brunswick ont effectué une inspection des pratiques et aucun problème important n'a été identifié.

GÉRER LES RESSOURCES EN FONCTION DES ÉCHÉANCES À RESPECTER

Le Bureau prévoit présenter des rapports périodiques (par exemple semestriels) au Comité permanent des comptes publics de l'Assemblée législative au sujet des rapports qu'il produit sur les résultats de ses travaux.

2024/2025 : Le Bureau a planifié une présentation au Comité des comptes publics après l'achèvement de ses rapports.

Le Bureau fixe des échéances lors de la planification de chaque audit de performance. Dans le cas des audits d'états financiers, le Bureau fixe des dates conformément aux échéances qui sont prévues par la loi ou dont on a convenu par ailleurs.

2024/2025 : Le Bureau a fixé des échéances et des dates conformément aux échéances prévues par la loi ou convenues par ailleurs.

EXAMINER, ACTUALISER ET RAFFINER LES PROCESSUS INTERNES

Chaque année, le Bureau sélectionnera et examinera un processus interne pour s'assurer que des gains d'efficience sont réalisés et que l'on a recours à des pratiques exemplaires, tout en maintenant la qualité.

2025 : Des améliorations en matière d'automatisation ont été conçues et intégrées dans les méthodologies d'audit. Le Bureau a également adopté l'intelligence artificielle dans ses processus administratifs, ce qui a permis d'améliorer son efficacité.

2024 : De nouvelles méthodologies d'audit pour les audits de performance et les audits financiers ont été élaborées et mises en œuvre. Le Bureau a mis au point des modèles de rapports et des listes de contrôle améliorés qui font référence aux normes NCMC 3001.